



Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !

Votre centre des Finances publiques vous offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour être reçu au guichet ou rappelé au téléphone.

Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles.

NOUVEAU : Si votre service le propose, vous pouvez prendre rendez-vous dans un point d'accueil plus proche (Espace France Services, Maison de services aux publics...) lors d'une permanence d'un de nos agents ou pour une visioconférence.

Sur impots.gouv.fr, depuis votre espace particulier...

1 Connectez-vous à votre espace particulier. > consultez la [fiche pratique](#)

2 Cliquez sur « **Mes contacts** » en haut à droite.

3 Vous accédez directement à vos services gestionnaires. Cliquez sur « **Prendre rendez-vous** ».

Si nécessaire, cliquez sur le bouton « Rechercher un autre service ».



OU depuis la page d'accueil du site...

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.

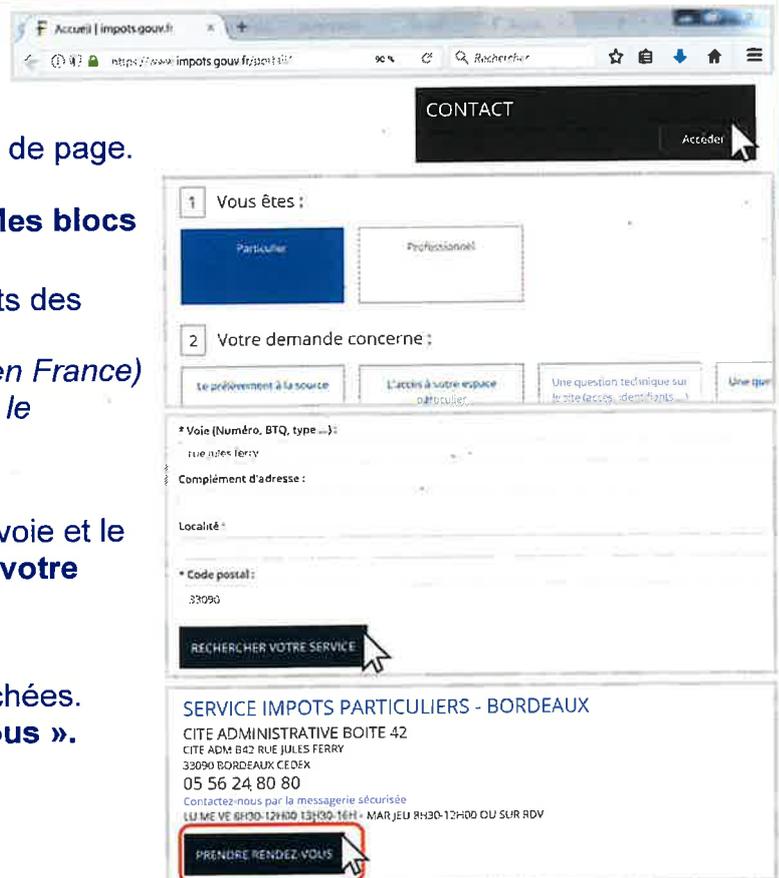
2 Cliquez dans le bloc noir **CONTACT** en bas de page.

3 Précisez votre demande en **sélectionnant les blocs** qui s'affichent successivement.

Par ex. pour trouver votre service des impôts des particuliers, cliquez sur :
Particulier > *Votre dossier fiscal (domicile en France)*
 > *Le calcul de vos impôts* > *Votre impôt sur le revenu/prélèvements sociaux*

4 Saisissez **votre adresse** avec au moins la voie et le code postal puis cliquez sur « **Rechercher votre service** ».

5 Les coordonnées de votre service sont affichées. Cliquez sur le bouton « **Prendre rendez-vous** ».



Complétez votre demande....

1 Précisez votre question en **sélectionnant les blocs** qui s'affichent successivement. L'objectif est de bien comprendre votre demande pour l'orienter vers le bon interlocuteur.

2 Choisissez le type de rendez-vous :
 > sur place « **au guichet** »
 > « **par téléphone** » afin d'être rappelé au numéro que vous indiquerez
 > si le service le propose, « **par visioconférence** ».

3 Si votre service organise un accueil dans un point de proximité (Espace France Services...), vous pouvez le choisir comme lieu du rendez-vous.

À noter : Pour une visioconférence, vous devez aussi vous rendre dans le point de proximité pour être mis en relation avec un agent de la DGFIP.

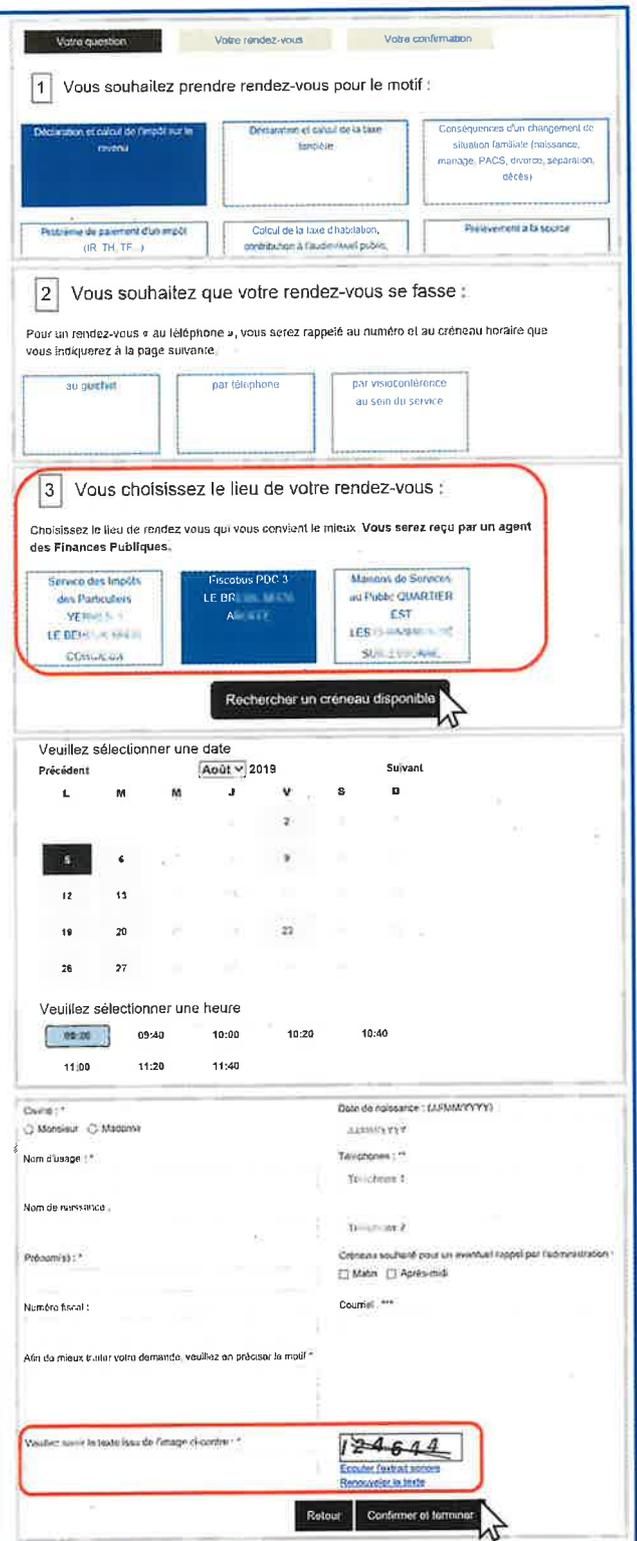
4 Cliquez sur « **Rechercher un créneau disponible** ». Dans l'agenda, sélectionnez **la date puis l'heure** de votre choix.

5 Finalisez votre demande en saisissant :
 > civilité, nom et prénom
 > des **précisions** pour faciliter la préparation de votre rendez-vous
 > au moins un **numéro de téléphone**
 > une **adresse électronique** pour recevoir un rappel
 > votre **numéro fiscal** pour permettre un suivi
 > les **caractères apparaissant sur l'image**.
 Cliquez sur « **Confirmer et terminer** ».

 Votre rendez-vous est enregistré !

Vous recevrez un mail de confirmation puis un rappel 2 jours avant votre rendez-vous.

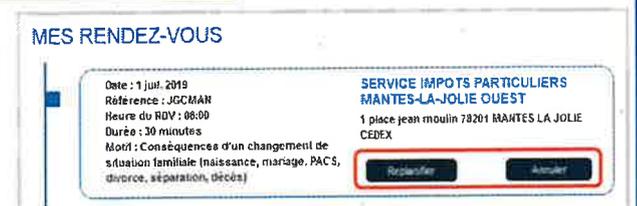
Attention : Un agent pourra vous téléphoner pour préparer votre rendez-vous. **N'oubliez pas d'apporter les documents qui sont demandés !**



Annulez ou replanifiez votre rendez-vous...

1 Connectez-vous à **votre espace particulier**, rubrique « **Mes contacts** ».

2 Votre prochain rendez-vous est affiché*. Il vous suffit de cliquer sur les boutons « **Replanifier** » ou « **Annuler** » et laissez-vous guider. Vous recevrez un mail de confirmation.



* RDV pris dans votre espace particulier ou avec saisie de votre numéro fiscal.

Téléchargez l'application mobile « **impots.gouv** » gratuite sur Google Play ou l'App Store !